

SG DNCA ACTIONS EURO ISR



Donnez du sens à votre épargne en saisissant les opportunités des marchés actions de la zone Euro.

DNCA
INVESTMENTS

**PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE**

5 ans

**PROFIL RENDEMENT/
RISQUE UCITS**

1 2 3 4 5 **6** 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- PEA
- Compte Titres ordinaire



**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIETE
GENERALE**

SG DNCA ACTIONS EURO ISR

SG DNCA Actions Euro ISR est un Fonds Commun de Placement de droit français (« Fonds »). Agréée par l'AMF, SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et DNCA Finance est le déléguant de la gestion Financière. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.



LA GESTION



Damien
LANTERNIER
Gérant



Olivier
HABAULT
Gérant Analyste

POINTS CLÉS

- **Une gestion de conviction sans biais de style** qui cible à la fois les sociétés que le gérant considère comme sous-valorisées, celles qu'il estime en croissance ou celles qu'il considère comme matures avec un modèle robuste.
- **Une équipe de gérants expérimentés**, spécialistes de la gestion en actions européennes.
- **Une intégration des critères ESG** grâce au modèle d'analyse propriétaire de DNCA Finance qui oriente la sélection des titres en portefeuille.
- **Un fonds labellisé ISR** grâce à une sélection de valeur alliant recherche de performance et approche responsable.

*DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.
L'équipe de gestion peut évoluer dans le temps.*

À PROPOS DE DNCA

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG DNCA Actions Euro ISR à DNCA Finance, société de gestion française de 1^{er} plan en matière de gestion ISR.

Depuis sa création, DNCA Finance est reconnue pour sa gestion de convictions. Elle rassemble des spécialistes expérimentés qui mettent en œuvre une approche patrimoniale de la gestion au service d'investisseurs privés et institutionnels. DNCA Finance met au cœur de ses engagements la prise en compte du risque sous sa dimension financière comme extra-financière.

PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque actions** : en période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourrait être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de marché** : la valeur liquidative du fonds peut augmenter ou diminuer en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières et selon la situation spécifique d'un émetteur.
- **Risque de Liquidité** : lorsque le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché peuvent être plus marqués à la baisse. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.
- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Déléguant de la gestion financière	DNCA Finance
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur de risque et de rendement *	6 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	26/01/2021
Code ISIN	FR0013535481
Indice de référence	MSCI EMU Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	2,20% TTC maximum

Commission de mouvement 0,70% TTC maximum par transaction sur actions

Droits d'entrée⁽¹⁾ 2 % maximum du montant investi

Droits de sortie Néant

Fréquence de valorisation/ Souscription/Rachat Quotidienne

* L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRII) correspond au « Profil de risque et de rendement » mentionné dans le DICI. Il est présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7. Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le SRII n'est pas figé et pourra évoluer dans le temps. Le DICI est mis à jour à chaque changement de niveau de SRII.

(1) Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR, tout en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

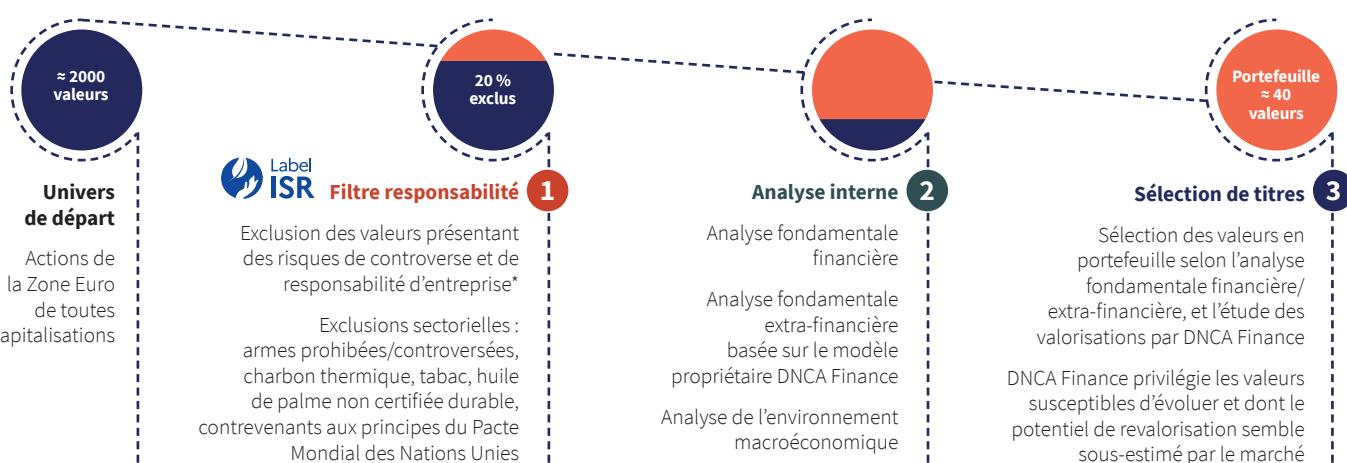
Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Le fonds vise à surperformer l'indice MSCI EMU Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans, au travers d'une **sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière** liés à la responsabilité d'entreprise.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

UN PROCESSUS DE GESTION EN 3 ÉTAPES



*Risque de controverse et de responsabilité d'entreprise (ou risque de durabilité) :

Le FCP suit une approche extra-financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.



À PROPOS DE SG 29 HAUSSMANN

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100% du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

AVERTISSEMENT

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique «Profil de risque» du prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le prospectus et le DICI du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DICI est également disponible sur <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>, amf-france.org et societegenerale.fr.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

De plus amples détails sont disponibles sur <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>

Copyright groupe Société Générale 2021. Tous droits réservés.

DNCA Finance - 19, place Vendôme - 75001 Paris - Tél.: +33 (0)1 58 62 55 00 - email: dnca@dnca-investments.com
Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

À TRÈS BIENTÔT

DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

SUR INTERNET

societegenerale.fr

SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

PAR TÉLÉPHONE

3955 Service gratuit
+ prix appel

et dites "RENDEZ-VOUS"

3955 : des conseillers vous répondent de 8h à 22h en semaine et le samedi jusqu'à 19h, hors jours fériés.

Depuis l'étranger +33 (0) 1 47 99 39 55.

Tarif au 01/01/2021.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de son investissement avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances et expérience financières ainsi que son profil investisseur (son appétence au risque et ses préférences en matière de finance durable).

